



**Open-Ended Working Group (OEWG)
on reducing space threats through norms, rules, and principles
of responsible behaviours**

**Remarks by the Swiss delegation
at the second session of the OEWG Space on space-to-
space threats**

Geneva, 14 September 2022

Ms. Dana Komarek

Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier les panelistes qui ont éclairé ce matin nos débats concernant le sujet numéro 3 au calendrier indicatif de notre réunion, à savoir les menaces provenant de l'espace dirigés vers d'autres engins spatiaux.

Sur le fond, l'incidence de ces menaces ne sont pas fondamentalement différentes de celles posées par des systèmes basés sur la terre. Comme nous l'avons souligné lors des échanges sur la thématique numéro 2, ces armes peuvent potentiellement remettre en cause l'accès à des services essentiels fournis par des systèmes spatiaux. Elles peuvent également remettre en cause la durabilité à long-terme de l'espace notamment à travers la création de débris. Elles peuvent également représenter des menaces de sécurité globale ou stratégique dans le cas d'attaque contre des satellites militaires, notamment les satellites d'alertes précoce de lancements de missiles.

Dans ce contexte, je souhaiterai formuler les trois points suivants.

La possible utilisation d'armes antisatellite co-orbital de nature cinétique suscite des préoccupations similaires aux missiles antisatellite à ascension directe, notamment au regard des débris qu'ils créeraient. Les considérations que nous avons prononcées au sujet des armes cinétiques à ascension directe – et le fait que nous devrions circonscrire voire interdire leur utilisation - s'appliquent par conséquent également aux armes antisatellite co-orbital.

Deuxièmement, les opérations de rendez-vous et de proximité orbitale (RPOs) inamicales ou non-coordonnées représentent une menace pour la sûreté et la sécurité des systèmes spatiaux. Le rapprochement délibéré à proximité de satellites d'un Etat par ceux d'un autre Etat sans coordination, sans connaissance préalable ou sans consentement peut être interprété comme un acte hostile. De telles opérations de rendez-vous et de proximité peuvent être utilisés pour observer, désactiver ou menacer les satellites d'un autre pays. Et la menace de telles opérations peut amener certains pays à incorporer des capacités défensives dans leurs satellites, telles que des armes, un développement qui ne ferait que contribuer à une détérioration de la situation sécuritaire dans l'espace.

Clairement, des règles de comportement responsables sont nécessaires concernant les RPO et, à ce sujet, nous souhaitons relever les propositions énoncées dans le document de travail 17 soumis par l'Allemagne et les Philippines, selon lesquelles les trois activités suivantes devraient être considérées comme irresponsable, à savoir:

- Approcher et/ou suivre ("shadowing") un satellite actif sans coordination préalable et le mettre en danger avec un système co-orbital ou à double usage qui pourrait détruire ou endommager le satellite ciblé.
- Conduire des opérations de rendez-vous avec des satellites actifs d'un autre État sans consultation et consentement préalables.
- Mener des opérations de proximité qui compromettent le fonctionnement d'un autre système spatial, pendant une manœuvre orbitale du satellite ciblé sans consultation préalable, ou après que l'État concerné ait demandé de pouvoir discuter de la situation ou requis l'arrêt de l'approche.

A cet égard, la Suisse est d'avis qu'il est important de renforcer l'application des mesures de transparence, de développer les mécanismes de notification et d'améliorer les capacités de connaissance de la situation en orbite. Il nous paraît primordial d'intensifier la collaboration internationale dans ces domaines.

Le troisième et dernier point que je souhaite relever concerne le possible placement de systèmes d'armes dans l'espace. Un tel développement, que ce soit par exemple le placement dans l'espace d'intercepteurs s'inscrivant dans d'un bouclier antimissile ou la tentation d'équiper des satellites de vecteurs afin de pouvoir les défendre contre des attaques, ne pourrait qu'avoir des effets délétères. Il contribuerait non seulement à renforcer la méfiance ambiante mais également constituerait des cibles de choix, et renforcerait de ce fait la probabilité d'un conflit armé dans l'espace. L'interdiction du placement d'armes dans l'espace est un élément nécessaire même s'il ne constitue pas une réponse suffisante aux différents défis posés, tout particulièrement au regard de la nature dual de systèmes spatiaux.